



Ça vous concerne...

Quand pourrez-vous commencer à bénéficier des prestations 2015 ? Et bien il va falloir vous armer d'encore un peu de patience avant de découvrir le nouveau programme (et ses surprises !?) des Activités Sociales et Culturelles 2015. Un comité d'entreprise supplémentaire est programmé le 12 mars et deux organisations syndicales devraient y présenter le programme et les budgets des prestations à venir.

■ Fonctionnement du comité d'entreprise

Petit historique

Rappelons qu'à l'issue des élections, aucune organisation syndicale n'a pu obtenir un nombre de vote suffisant pour présenter son propre programme et qu'une « alliance » autour d'un programme commun sera nécessaire pour emporter une majorité au moment du vote des budgets et de leur répartition.

Rappelons également que **l'ancienne alliance CGT/CFDT/FO a laissé une situation qui obligera à revoir et réduire certaines prestations, car les réserves financières imposées au comité d'entreprise, ont été largement entamées, avec aujourd'hui la nécessité de les reconstituer.**

Aujourd'hui

Des discussions ont eu lieu entre les organisations pour tenter de trouver une position commune, mais **nous n'avons pas souhaité y maintenir notre présence après quelques réunions, car les propositions de réductions de prestations ne respectaient pas des principes d'équité et d'équilibre entre les salariés, à laquelle la CFE CGC est attachée.**

Certaines organisations syndicales n'assumant peut-être pas leur bilan passé, voudraient vous faire croire que la seule CFE CGC (avec ses 2 votes contre 19 voix en face) bloquerait le démarrage du comité d'entreprise. Il n'en est rien et nous leur retournons la question suivante : **Pourquoi certaines prestations 2015 sont-elles en baisse ?**

Rappel de notre position

En démocratie, chacun peut s'exprimer et la position de la CFE CGC est claire (et vérifiable) depuis des années. Nous mettons en place, là où les salariés nous ont portés en situation majoritaire (SCE ou OFS par exemple), le tableau magique avec un principe clair : un compte personnel alloué au salarié en début d'année lié à sa position professionnelle (*et son nombre d'enfants*) et ceci sans déclaration de quotient auprès des comités d'entreprise et des CSRH.

Nous laissons au salarié, dans toute la diversité de son foyer (parents avec enfants, célibataire, cellule monoparentale, concubinage,...) le choix de ses prestations et de ses activités.

Lorsqu' au CE de la DO IDF, le compte individuel a été mis en place, nous avons soutenu une inflexion qui allait dans le bon sens. Aujourd'hui avec des possibilités financières contraintes, et pour lesquelles nous sommes partisans de la plus grande transparence, il est à notre sens important de maintenir au maximum les possibilités du compte individuel (car il bénéficie à tous), de simplifier certains systèmes comme les chèques vacances, et de remettre à plat le fonctionnement de certaines prestations comme le catalogue vacances qui ne bénéficie qu'à une partie des **11 500** salariés de la **DO IDF**.

Nous soutenons bien évidemment sans réserve les budgets alloués aux aides de secours aux salariés (après sollicitation des assistantes sociales, voir plus loin) et les actions en faveur des salariés touchés par un handicap.

Comme par le passé, nous continuerons au sein de ce comité d'entreprise de porter les propositions que vous nous relayez sur le terrain, et de vous

communiquer les informations sur l'entreprise et le fonctionnement du comité.

Nous avons préféré clarifier notre choix de ne pas participer à une alliance sur un programme qui ne nous semble pas équilibré et juste pour l'ensemble des salariés. Nous continuerons notre action et restons sur un principe d'opposition constructive et de proposition, et bien sûr de vigilance quant à l'utilisation des différents budgets.

Commission de secours

Les élus avaient voté au mois de janvier un premier budget de démarrage (15 000 euros) de cette commission qui traite les demandes d'aides financières des assistantes sociales qui reçoivent les salariés en difficulté ou en situation d'urgence. Ce premier budget est déjà largement entamé et il est nécessaire de voter une rallonge (10 000 euros) en attendant l'adoption des budgets définitifs normalement en mars, pour faire face aux besoins d'aides. Un budget conséquent devra être mis en place pour soutenir nos collègues en difficulté, mais cela renvoie également aux conditions d'activités des assistantes sociales sur l'IDF (voir notre déclaration préalable)

Vote

21 voix pour. Décision approuvée à l'unanimité !

Coupeure de gestion et affectation des réserves antérieures

La Décision « Affectation des réserves antérieures » a été votée. « Lors de la clôture de l'exercice 2013, il a été constaté des réserves antérieures non affectées d'un montant de 894 412,30 €. Les élus du CE DO

IDF réunis en séance le 26 février 2015 décident d'affecter ces réserves antérieures et de les répartir entre les 2 budgets selon les clés de répartition en vigueur lors de l'exercice 2013 :

- Budget ASC (63%) = 563 479,75€
- Budget AEP (37%) = 330 932,55€

Vote :

**19 voix pour (CFDT/FO/SUD/CGT)
2 abstentions (CFE CGC)**

La CFE-CGC s'est abstenue sur ce vote n'étant pas d'accord sur les clés de répartition et n'ayant pas de visibilité sur le budget 2014.

Mandat pour ester en justice contre la société ID'EVENTS

Ce prestataire avait été retenu pour organiser le repas de fin d'année du comité d'entreprise le 7 décembre 2013. De nombreux dysfonctionnements au niveau de la restauration et des spectacles ont été remontés par les salariés à l'issue de cette soirée. Le prestataire s'était engagé à réorganiser une soirée de « compensation » compte tenu des problèmes rencontrés, mais n'a pas tenu son engagement. Le comité d'entreprise par le vote de ses élus engage donc une procédure auprès des tribunaux pour obtenir réparation.

Vote

21 voix pour. Décision approuvée à l'unanimité

Prochain CE le 12 mars

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos correspondants CFE-CGC DO IDF

Elisabeth RIVIER : 06 74 24 39 26

Franck LEGRAS : 06 73 69 47 23

Martine BONNET : 06 85 76 24 65

Bernard CHATARD : 06 82 85 69 44

Guillaume DIAKITE : 06 80 13 85 11

<http://www.cfecgc-orange.org/do-idf/>

**Tous vos contacts CFE-CGC
dans l'annuaire du syndicat**

bit.ly/annuaireCFECCG

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFECCGOrange

